

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2020

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AA/N°2020-25

Objet : Construction d'une salle multisports – demande de subvention au Département de la Marne

Sacha HEWAK, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a inscrit à son budget l'aménagement d'une salle multisports sur le site de l'ancien court couvert de tennis désaffecté,

Considérant que la Ville de Sézanne est susceptible de bénéficier, pour cette opération, d'une subvention du Département de la Marne, qui peut être cumulable avec l'aide de l'État déjà accordée,

DÉCIDE

-

Article unique - de solliciter une subvention du Département de la Marne pour la construction d'une salle multisports à Sézanne.

Fait à Sézanne, le 15 décembre 2020

Signé :
Le Maire
Sacha HEWAK

Affichée à la porte de la mairie le